

Une nécessaire mixité au travail...

Au cours des dernières années, les femmes et les syndicats ont réalisé des gains importants au chapitre de l'autonomie économique de celles-ci, domaine névralgique pour l'égalité entre les sexes. On pense à la participation accrue et permanente des femmes au marché du travail, à l'obtention du régime public de services de garde à contribution réduite, du régime québécois d'assurance parentale et du retrait préventif pour la travailleuse enceinte, aux avancées en éducation, à l'équité salariale... la plus récente victoire étant la sauvegarde de la Commission de l'équité salariale et de ses mandats.

Sans prétention aucune, la FTQ peut en être très fière, car elle a joué un rôle important dans cette bataille.

Cependant, les défis demeurent nombreux, celui de la mixité dans les emplois traditionnellement masculins n'étant pas le moindre.

La FTQ l'a d'ailleurs rappelé en février 2011, dans son mémoire présenté en commission parlementaire sur le bilan du 1^{er} Plan d'action gouvernemental sur l'égalité. Les efforts collectifs visant à favoriser la diversification des choix de carrière pour les femmes doivent être poursuivis plus énergiquement pour tendre vers l'idéal d'égalité entre les sexes.

Femmes et emplois traditionnellement masculins : un grand défi!

À la FTQ, ces efforts sont continus, particulièrement depuis la publication de notre première étude¹ sur l'accès des femmes dans les emplois «non traditionnels».

Diverses activités de soutien en vue de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien des femmes dans les emplois traditionnellement masculins se sont succédé depuis, notamment avec l'adoption, par le Bureau de direction de la FTQ, d'un plan d'action en la matière. Le Service de la condition féminine est responsable de sa concrétisation et y travaille à différents niveaux : appui à nos travailleuses et à leurs syndicats; travail de promotion du concours annuel *Chapeau, les filles!* partout au Québec; participation à divers comités externes de travail; recension d'exemples de bonnes pratiques dans nos rangs syndicaux;

¹ F. Burnonville et M.-C. Fournier, *Quand le masculin se conjugue au féminin*, rapport de recherche réalisé pour et en collaboration avec le Service de la condition féminine de la FTQ, mars 1998.

réalisation d'outils de sensibilisation et d'information; présentation des résultats de diverses recherches-terrain² et intégration de ceux-ci dans les contenus de formations en SST; etc.

Le Service de la condition féminine fait également le suivi des résolutions du dernier congrès et encadre les travaux d'un groupe de travail *ad hoc*³ issu du CCF-FTQ, lequel préconise une boîte à outils FTQ, destinée tant aux travailleuses en milieu majoritairement masculins qu'aux syndicats qui les représentent et aux collègues masculins. C'est ce sur quoi le Service travaille actuellement. À suivre...

Des fruits intéressants...

Par ailleurs, en mai 2011, le Service de la condition féminine de la FTQ participait au colloque organisé par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) sous le thème *La mixité au travail : une utopie?* Ce colloque était l'aboutissement d'une vaste consultation étalée sur deux ans et portant sur la problématique de la ségrégation professionnelle selon les sexes. La FTQ y avait collaboré.

De façon unanime, on a confirmé la persistance de la division sexuelle du travail sur le marché du travail au Québec et des inégalités qu'elle engendre. En plénière comme en ateliers, les participantes ont identifié de nombreux facteurs favorisant ou non l'accès, l'intégration et le maintien des femmes dans des emplois habituellement occupés par des hommes, de même que divers changements structurels souhaités pour remédier à la situation.

À l'issue du colloque, soufflait un vent de concertation... Parions que la FTQ en fera partie!

² Recherches effectuées en partenariat avec l'équipe de *l'Invisible qui fait mal* de l'UQAM et avec la collaboration de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ.

³ Les membres de ce groupe de travail sont Monique Côté, vice-présidente représentant les femmes de la FTQ, Marie-Andrée L'Heureux (SCEP), Johanne Ringuette (CR FTQ Laurentides-Lanaudière et SQEES-298), Louise Michaud (présidente du CCF-FTQ et AIMTA) et Joëlle Ravary (SCFP). Les deux conseillères du Service de la condition féminine agissent comme soutien technique.